

# Questions diverses SNUipp-FSU 34

## CAPD du mardi 16 octobre 2018



**1) Avis rendez-vous de carrière :** Les avis émis par le DASEN suite aux rendez-vous de carrière ont été communiqués en septembre. Les professeurs des écoles concernés ont-ils bien été informés des voies et délais de recours ? Combien de recours vous sont parvenus ? Comment les avez-vous traités ?

**2) 3<sup>e</sup> rendez-vous de carrière impossible :** Certains collègues ne peuvent bénéficier du 3<sup>e</sup> rendez-vous de carrière pour diverses raisons (CLM, CLD, disponibilité...). Que prévoyez-vous pour que ces enseignants ne soient pas lésés ?

### **3) État des lieux ASH :**

- Combien d'élèves notifiés ULIS école sur le département ? Combien sont sur liste d'attente ?
- Même question pour les ULIS collège ?
- Combien d'élèves notifiés IME ou ITEP sont sur liste d'attente ?
- Combien d'élèves notifiés aide humaine ? Combien sont en attente faute d'AESH ?
- Combien de contrats pour assurer ces aides humaines ? Sous quels statuts ?

Nous souhaiterions connaître ces chiffres et avoir un GT sur le sujet.

**4) Droits des AESH :** Un mémento a été publié pour les AESH, mais il ne semble plus accessible sur l'intranet Accolad. Pouvez-vous le republier ? Comment a-t-il été diffusé à ces personnels ? D'autre part, les personnels AESH ont des droits syndicaux, notamment la participation aux stages de formation syndicale. Or, le formulaire de demande d'autorisation d'absence des AESH ne prévoit pas ce motif, pouvez-vous y remédier ?

**5) Signalements de faits établissement :** Nous souhaiterions connaître les statistiques des années précédentes et de l'année en cours, avec le niveau de déclaration.

**6) CHSCT et faits de violence :** Le CHSCT est-il destinataire des signalements de faits de violence effectués via ARENA ? Sous quels délais ?

**7) RSST :** Quelles consignes et quelle aide prévoyez-vous pour la mise en place du Registre Santé et Sécurité au Travail dans les écoles ? Des consignes de mise en place sont arrivées aux directrices et directeurs, mais sans formation ni aide à la mise en place pour les équipes enseignantes... D'après le décret n°82-453, la présence effective du RSST dans chaque école est de votre responsabilité.

**8) Ordres de mission :** Les ordres de mission pour les formations et animations pédagogiques arrivent sur les boîtes écoles, au lieu d'arriver directement sur les boîtes académiques des personnels concernés, ce qui surcharge inutilement les tâches des directeurs-trices. Cela entraîne des retards dans la transmission de l'information, surtout quand nos collègues directeurs-trices sont peu ou pas déchargés. Quand comptez-vous mettre en place cette communication directe ?

**9) Bulletins de salaire dématérialisés :** Quand le déploiement des bulletins de salaire dématérialisés sera-t-il effectif dans notre département ? Des aménagements sont-ils prévus ?

**10) Déclaration d'intention de grève :** La date butoir indiquée aux personnels varie fortement selon les circonscriptions, les délais accordés ne sont pas toujours conformes à la loi. Il est impératif que la DSDEN propose le formulaire pré-rempli aux circonscriptions, en respectant l'article L133-4 du Code de l'Éducation. Pour la grève du mardi 9 octobre par exemple, la date butoir réelle aurait dû être le samedi soir à minuit (48h avant, dont au moins un jour ouvré).

**11) Postes vacants / enseignants sans poste :** Pourriez-vous nous communiquer le nombre et la liste complète des postes vacants dans le département à ce jour ? De même, y a-t-il des enseignants qui n'ont pas encore de poste ?

**12) Listes personnels/postes :** Pourriez-vous nous communiquer une liste complète du personnel par école ? Ainsi que la liste des départs à la retraite à la rentrée 2018 ?

**13) Accompagnement éducatif :** Le dispositif est-il reconduit en 2018-2019 ? Si oui, quelle est la dotation pour l'Hérault dans le 1<sup>er</sup> degré ? Quels sont les critères de répartition de ces heures ?

**14) Indemnité différentielle :** L'indemnité différentielle des PE est cadrée par le décret n°99-965. Le versement ne semble pas effectif d'après les retours que nous avons. Qu'en est-il ?

**15) Indemnités péri-éducatives :** Nous avons à plusieurs reprises signalé une répartition opaque et très inégalitaire des indemnités péri-éducatives, malgré le texte de cadrage national du 28 février 2004. Pourriez-vous nous communiquer un bilan par circonscription de la ventilation de ces indemnités pour l'année 2017-2018 ?

***Les délégués du personnel du SNUipp-FSU 34***